

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2001)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport d'activité du Secrétariat du parlement

Autor: Wissmann

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-544955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Rapport d'activité du Secrétariat du parlement

1.1 Les priorités de l'exercice

Cette année, le Secrétariat du parlement a eu la possibilité (une fois de plus, serait-on tenté de dire) de traiter des dossiers intéressants et ambitieux, mais aussi délicats: législation, planification, gestion financière, haute surveillance, élections, etc. Il convient de mentionner en particulier l'assainissement des finances (journée de réflexion de la CFin, section Stratégie, motion sur la réduction de la dette), la préparation de l'élection des juges (journée de réflexion de la CJus), les mandats particuliers dans le domaine de la haute surveillance (conception générale de la formation du personnel enseignant, hôpital de l'Ile et participations, p.ex.), les travaux de conceptualisation (NOG 2000 et parlement), la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), le frein à l'augmentation du déficit et des impôts, ainsi que le nouveau règlement de la CJus. Pour tous ces dossiers, et les autres également, le Secrétariat du parlement avait le souci de contribuer au bon fonctionnement du parlement.

Les dossiers ambitieux et absorbants qui viennent s'ajouter aux tâches ordinaires constituent chaque fois un défi pour le personnel du Secrétariat du parlement. L'équipe est petite, les ressources limitées et les possibilités de spécialisation restreintes. Compte tenu des effectifs, les possibilités de coopération interne sont rapidement épuisées. Le Secrétariat du parlement ne peut donc travailler avec efficacité que si certains principes sont respectés dans l'organisation: mobilisation des ressources en fonction des résultats, approche globale, concentration sur l'essentiel, confiance et pensée positive (cf. Fredmund Malik: «Führen, Leisten, Leben – Wirkames Management für eine neue Zeit», Munich 2001). Dans ces conditions, le Secrétariat du parlement devrait s'atteler aux changements positifs, traiter en priorité les tâches importantes, renforcer les compétences essentielles (pilotage, haute surveillance, etc.), alléger et simplifier les structures, partager clairement les tâches et les responsabilités et rechercher les solutions les moins coûteuses. Ce n'est pas la perfection qu'il faut viser, mais l'accomplissement du travail dans le respect des formes et des délais, l'accent étant placé sur les dossiers importants. Ce qui présuppose un réexamen périodique des tâches. Autre moyen de compenser le manque de ressources: la coopération au-delà des limites institutionnelles et administratives. Car la coopération au sein de l'administration ne fonctionne réellement qu'avec la Chancellerie d'Etat et le Contrôle des finances; les relations avec les autres unités administratives portent essentiellement sur l'échange d'informations.

La loi sur le Contrôle des finances est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Le remplacement du système dual par le système moniste s'est traduit par la suppression du Service parlementaire de révision. Les commentaires sur l'efficacité de ce nouveau régime et la coopération entre le Contrôle des finances et la CFin seront formulés comme il se doit à un stade ultérieur. Du point de vue de la direction du Secrétariat du parlement, la collaboration informelle avec le Contrôle des finances devrait être renforcée, ou plutôt mise en place, car elle est aujourd'hui quasi inexistante.

L'équipe du Secrétariat du parlement a été complétée en cours d'année par Marlies Schlatter, secrétaire de la CFin (à partir du 1.5.2001), Michael Mayer, secrétaire de la CG (à partir du 1.6.2001) et Christine Lerch, collaboratrice du secrétariat de la Commission de mise en œuvre NOG (à partir du 1.11.2001).

1.2 Secrétariat des commissions

1.2.1 Commission de gestion (CG)

La CG surveille, dans le cadre de l'exercice de la haute surveillance, la gestion de l'administration cantonale et préavise le rapport sur l'administration de l'Etat. Elle contrôle, en se référant aux objectifs fixés par le Conseil-exécutif et par le Grand Conseil, l'efficacité de l'administration cantonale et des mesures prises par cette dernière. En référence à cette mission, la commission a traité durant l'exercice les *six thèmes prioritaires* suivants:

- l'analyse stratégique des tâches publiques;
- le rapport de gestion du Conseil-exécutif et la réforme du système des inspections par la commission;
- les contrôles d'efficacité et l'assurance-qualité;
- la conception générale de la formation du personnel enseignant (motion du 27.3.2001);
- les mesures urgentes concernant l'hôpital de l'Ile (motion du 19.11.2001);
- les risques inhérents aux grands projets de construction.

Par ailleurs, la CG a préavisé 32 affaires de Direction et s'est réunie en 23 séances plénières et 38 séances de section dont la préparation et le suivi ont été assurés par le secrétaire, avec le soutien de la collaboratrice spécialisée et de la secrétaire de l'office, ainsi que de procès-verbalistes indépendants.

Enfin, le secrétaire a sondé les membres de la commission dans le but d'optimiser les méthodes de travail ainsi que les partenaires de la commission (les secrétariats généraux et la Chancellerie d'Etat) au sujet de la coopération avec les commissions de surveillance. Ce second sondage a été mené de concert avec les secrétaires de la Commission des finances et de la Commission de justice.

Les conclusions tirées de ces sondages ont été approfondies lors d'une journée de réflexion organisée à Spiez, après quoi la commission a décidé de réformer son système des inspections.

1.2.2 Commission des finances (CFin)

Le secrétariat de la CFin a assuré la préparation et le suivi de 23 séances plénières et de 30 séances de section. A quoi s'est ajoutée, en mars, l'organisation d'un séminaire de politique financière de deux jours à Wengen.

Marianne Weber ayant démissionné à la fin de l'an 2000, le secrétariat de la CFin a été assuré *ad interim* par le Secrétaire du parlement. La nouvelle secrétaire, Marlies Schlatter, a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} mai; elle avait toutefois suivi en partie les travaux de la commission avant cette date, en rapport avec le compte d'Etat. Les effectifs du secrétariat comprennent en outre une secrétaire et un procès-verbaliste, employés à 90 et 10 pour cent respectivement. Le taux d'occupation du procès-verbaliste qui était autrefois de 20 pour cent avait été réduit du fait de l'efficacité des travaux. Mais, en fin d'exercice, il a fallu se rendre à l'évidence: aussi efficace soit-il, le travail de rédaction des procès-verbaux des séances plénières nécessite un taux d'occupation de 15 pour cent au minimum. Martin Grünig, le procès-verbaliste, a donné sa démission fin novembre et sa succession va devoir être assurée au début de 2002.

Cette année encore, le secrétariat a dû assumer une charge de travail relativement lourde et, qui plus est, inégalement répartie sur l'exercice. Les «heures de pointe» correspondent au traitement du

budget et du plan financier, complété cette année par une motion de la commission.

Hormis les affaires périodiques que sont le compte d'Etat, le budget et le plan financier, le secrétariat s'est consacré aux travaux de la section Stratégie qui s'est livrée à une réflexion sur la politique financière du canton et aux moyens de lui conférer durabilité et aptitude à réunir une majorité. Le secrétariat a également mené des études approfondies sur le thème des participations cantonales et de la stratégie à cet égard, traité le dossier de l'amélioration de la situation du personnel soignant (APERS), analysé les mécanismes budgétaires à l'exemple de la Direction de l'instruction publique et participé à la mise en place des nouvelles structures du Contrôle du finances après l'entrée en vigueur de la loi. Sans parler des affaires courantes telles que l'examen des demandes de crédits supplémentaires et de crédits d'engagement ou des autres affaires de Direction au sens de l'article 22, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil. La secrétaire de la CFin a par ailleurs assuré *ad interim* la responsabilité du projet NOG du Secrétariat du parlement, fonction qu'elle a cédée en fin d'exercice à la nouvelle collaboratrice spécialisée de la Commission de mise en œuvre NOG. Mais à la même date, elle a été déléguée au groupe de travail Egalité des chances pour représenter le Secrétariat du parlement.

1.2.3 Commission de justice (CJus)

La Commission de justice s'est réunie en 6 séances plénières et 13 séances de section, consacrées notamment à la préparation des nombreuses élections. La loi sur l'introduction de postes de juge et de procureur ou de procureure à temps partiel étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier, la Commission de justice, la Cour suprême, le Tribunal administratif et la JCE ont dû s'en préoccuper. Diverses questions devaient en effet encore être clarifiées et les mécanismes mis au point. Il est apparu que, à plusieurs égards, la loi doit être interprétée ou même complétée.

Il a fallu procéder à des élections complémentaires à la Cour suprême et au Tribunal administratif: un juge d'appel, un juge d'appel suppléant, la présidence de la Cour suprême, deux juges de la Cour des assurances sociales et un juge de la Cour de droit administratif. Deux juges de la Cour de droit administratif ont par ailleurs réduit leur taux d'occupation de 20 et 30 pour cent respectivement, ce qui s'est traduit par l'élection d'un juge à 50 pour cent, une première au Tribunal administratif. La commission a par ailleurs préparé l'élection d'un juge des mineurs et de quatre juges d'instruction, ainsi que le renouvellement général des Tribunaux des mineurs et de la Commission de recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules. Six juges des mineurs et deux membres suppléants de la Commission de recours ne se représentaient pas.

Les sections permanentes de la CJus ont inspecté la Cour suprême, le Tribunal administratif, le Parquet général et la Commission de recours en matière fiscale, dans l'exercice de la haute surveillance. Se fondant sur les conclusions de ces inspections et sur les rapports d'activité des autorités en cause, la CJus a rédigé son rapport au Grand Conseil auquel elle a intégré pour la première fois les rapports d'inspections de l'Office de gestion et de surveillance de la JCE.

En octobre, la CJus s'est réunie en séminaire de réflexion pendant un jour et demi à Hünigen. Le but était d'analyser les tâches et les méthodes de travail de la commission et de les adapter à la lumière de l'expérience. Les pistes indiquées dans le rapport de la professeure R. Kiener «Vorbereitung von Richterwahlen – Evaluation von amtierenden Richterinnen und Richtern» ont été examinées et, pour certaines, adoptées. Le séminaire a débouché sur une refonte totale du règlement de la commission qui a été délibéré en première lecture lors de la séance de décembre. Le texte définitif devrait être adopté en mars 2002. Ainsi, en fin de législature, la CJus sera-t-elle

dotée d'un règlement en phase avec sa mission et ses méthodes de travail actuelles.

1.2.4 Commission de mise en œuvre NOG 2000

Le Grand Conseil a décidé le 20 novembre 2000 de désigner une commission de 23 membres chargée de traiter le dossier NOG 2000 et d'en confier le secrétariat au Secrétariat du parlement. La commission a entamé ses travaux le 23 décembre 2000. Durant l'exercice, elle a dû se doter des structures de direction et de soutien nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le secrétariat s'est chargé de réunir les bases indispensables au fonctionnement de la commission et de préparer la demande de crédit d'engagement. La commission a tenu cette année sept séances plénières d'une journée ou d'une demi-journée, trois séances de section ouvertes à l'ensemble des membres et 28 séances de section. C'est donc 39 séances dont le secrétariat a dû assurer la préparation, l'encadrement et le suivi, le Secrétariat du parlement contribuant pour sa part à l'accomplissement des tâches de la commission. Celle-ci s'est attelée à plusieurs dossiers: première lecture de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), réflexion sur la haute surveillance, évaluation des modèles proposés pour les structures du Grand Conseil, examen et, dans le cas du mandat, mise au point des outils parlementaires de pilotage et d'intervention, etc. La planification, la coordination et la coopération entre le secrétariat et les experts indépendants doivent encore être améliorées.

1.2.5 Autres commissions

Se reporter au chiffre 1.4.

1.3 Conseil, information et documentation

1.3.1 Conseil juridique, conseil

Le Secrétariat a exécuté environ 25 mandats de conseil pour le compte de membres du Grand Conseil qui s'interrogeaient essentiellement sur la rédaction d'interventions parlementaires, sur l'attribution de mandats ou sur des questions de procédure.

1.3.2 Droit parlementaire

Le droit parlementaire a subi une révision totale en 1988/1989. Depuis lors, la loi et le règlement ont été révisés à plusieurs reprises. Cette année, une modification indirecte, d'une portée non négligeable, a été apportée à la loi sur le Grand Conseil par la loi sur le Contrôle des finances dont certaines dispositions importantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier. Le droit parlementaire a fait l'objet de trois projets durant l'exercice: une modification indirecte de la loi sur le Grand Conseil introduite par la loi sur le pilotage des finances et des prestations, la conceptualisation des structures et de la haute surveillance parlementaires en mode NOG et la révision partielle du droit parlementaire, ces deux derniers projets étant placés sous la houlette de la Commission de mise en œuvre NOG et du Bureau respectivement. D'autres modifications de la législation sont en préparation en rapport avec la réduction du nombre de membres du Grand Conseil et l'introduction du frein au déficit et à l'augmentation des impôts. Le fait que, premièrement, plusieurs autorités soient associées aux projets, que, deuxièmement, ces projets présentent un état d'avancement variable et que, troisièmement, ils obéissent à des contraintes de délai est un véritable casse-tête en ce qui concerne la planification et la coordination. La solution permettant de concilier au mieux toutes les exigences reste

encore à trouver. L'idéal serait de fusionner autant que possible tous ces projets pour que le Grand Conseil n'ait pas à délibérer trop souvent.

1.3.3 Messages au peuple

Aucune votation cantonale n'a eu lieu cette année. Mais le Secrétariat du parlement a dû préparer le message concernant l'introduction du frein au déficit et à l'augmentation des impôts, un projet qui sera soumis au peuple le 3 mars 2002.

1.3.4 Réponses aux interventions

Deux projets de réponse (2000: 1) ont été préparés pour le compte du Bureau. Les travaux préliminaires à la rédaction de la réponse à la motion 166/2001 Gresch, Berne (AVeS) ont été absorbants, car il a fallu consulter les autorités concernées (Conseil-exécutif et CG).

1.3.5 Information et documentation

Le service d'information et de documentation a exécuté 625 mandats, dont 305 (49%) donnés pendant les sessions. Les chiffres sont en léger recul par rapport à l'exercice précédent (- 6%). 65,3 pour cent des mandats ont été donnés au service d'information et de documentation par des parlementaires, 29,4 pour cent par des tiers (secrétariats des partis, autres cantons, médias,

anciens parlementaires, expéditeurs et expéditrices de courriels) et 5,3 pour cent par l'administration.

1.3.6 Organisation de manifestations et enquêtes

Le Secrétariat du parlement a fourni son soutien administratif aux groupes inter-partis (culture, santé et affaires sociales, écoles de jour notamment) en organisant des déjeuners de travail.

Le Secrétariat du parlement informe désormais périodiquement la Conférence des présidents sur les manifestations prévues par les groupes inter-partis et s'efforce d'en assurer la coordination.

Diverses enquêtes ont été menées auprès des autres cantons sur mandat de membres du Grand Conseil (loi sur la chasse, RPLP, banques cantonales, signaux lumineux, etc.).

1.4 Initiatives parlementaires

Le Secrétariat du parlement a encadré les travaux de deux commissions désignées pour préavisier des initiatives parlementaires: IP 243/98 Bolli Jost, «Initiative parlementaire: un frein au déficit» et IP 255/2000 Lack/Sterchi, «Abolition de l'impôt sur les billets». Les travaux des deux commissions étaient bien avancés en fin d'année.

Berne, le 8 janvier 2002

Le secrétaire du parlement: *Wissmann*

